AIDE AUX SEJOURS ÉDUCATIFS SCOLAIRES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AISNE

Le Département verse cette aide aux familles modestes et résidant dans l'Aisne, dont les enfants sont amenés à participer à un séjour éducatif comportant au minimum 2 nuitées. Cette aide est versée en fonction du quotient familial défini par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA).

https://www.aisne.com/aides/aide-aux-sejours-educatifs-scolaires

Conseil départemental de l'Aisne:
Rue Paul Doumer
02000 - Laon
http://aisne.com